DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

Nº 16/2009

du 5 février 2009

modifiant l'annexe XIX (protection des consommateurs) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XIX de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 114/2008 du 7 novembre 2008 ([1]).

(2) La directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 87/102/CEE du Conseil ([2]) doit être intégrée dans l'accord.

(3) La directive 2008/48/CE abroge, avec effet au 12 mai 2010, la directive 87/102/CEE du Conseil ([3]), qui est intégrée dans l'accord et doit donc en être supprimée à partir de cette même date,

DÉCIDE:

Article premier

L'annexe XIX de l'accord est modifiée comme suit:

1) Le point suivant est ajouté après le point 7 g (directive 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil):

«7h. **32008 L 0048**: directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 87/102/CEE du Conseil (JO L 133 du 22.5.2008, p. 66).»

2) Le texte du point 4 (directive 87/102/CEE du Conseil) est supprimé à compter du 12 mai 2010.

Article 2

Les textes de la directive 2008/48/CE en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 6 février 2009, pour autant que toutes les notifications prévues par l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 339 du 18.12.2008, p. 103.
([2]) JO L 133 du 22.5.2008, p. 66.
([3]) JO L 42 du 12.2.1987, p. 48.
(*) Obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 5 février 2009.

Par le Comité mixte de l'EEE
Le président
Alan SEATTER